



OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as "developed", "industrialized" and "developing" are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

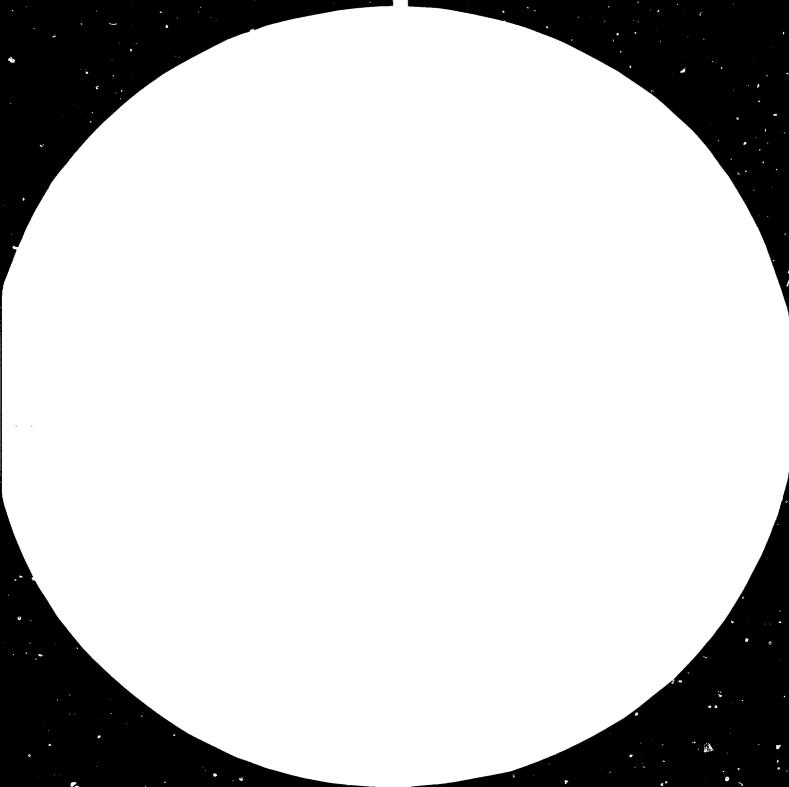
FAIR USE POLICY

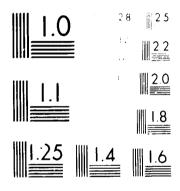
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact <u>publications@unido.org</u> for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





10466 -F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE UNIDO/PC.5 5 mai 1981

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

ROLE DES COOPERATIVES DANS LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN INDE MONOGRAPHIE*

V.B.L. Mathur**

30 pr -

^{*} Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

^{**} Administrateur directeur, National Cooperative Development Corporation (NCDC), New Delhi (Inde).

Notes explicatives

Les sigles ci-après ont été utilisés pour les organisations citées dans le présent rapport.

DCF District Co-operative Consumers Federation (Fédération des coopératives de consommateurs au niveau du district) IFFCO Indian Farmers Fertilizer Co-operative (Coopérative d'engrais des cultivateurs indiens) NAFED National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (Fédération nationale indienne des coopératives de commercialisation des produits agricoles) NCCF National Co-operative Consumer Federation (Fédération nationale des coopératives de consommateurs) NCDC National Co-operative Development Corporation (Société nationale pour le développement des coopératives) NCUI National Co-operative Union of India (Union nationale coopérative de 1'Inde) PACS Primary Agricultural Credit Society (Société primaire de crédit agricole) PLDB Primary Land Development Bank (Banque primaire pour la mise en valeur des terres) MS Primary Marketing Society (Société primaire de commercialisation) RCMS Regional State Co-operative Marketing Society (Société régionale coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat) RCS Registrar of Cc-operative Societies (Chef du Service de l'enregistrement des sociétés coopératives)
NAFED National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (Fédération nationale indienne des coopératives de commercialisation des produits agricoles) NCCF National Co-operative Consumer Federation (Fédération nationale des coopératives de consommateurs) NCDC National Co-operative Development Corporation (Société nationale pour le développement des coopératives) NCUI National Co-operative Union of India (Union nationale coopérative de l'Inde) PACS Primary Agricultural Credit Society (Société primaire de crédit agricole) PLDB Primary Land Development Bank (Banque primaire pour la mise en valeur des terres) PMS Primary Marketing Society (Société primaire de commercialisation) RCMS Regional State Co-operative Marketing Society (Société régionale coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat) RCS Registrar of Cc-operative Societies (Chef du Service de l'enregistrement
Federation of India (Fédération nationale indienne des coopératives de commercialisation des produits agricoles) NCCF National Co-operative Consumer Federation (Fédération nationale des coopératives de consommateurs) NCDC National Co-operative Development Corporation (Société nationale pour le développement des coopératives) NCUI National Co-operative Union of India (Union nationale coopérative de l'Inde) PACS Primary Agricultural Credit Society (Société primaire de crédit agricole) PIDB Primary Land Development Bank (Banque primaire pour la mise en valeur des terres) PMS Primary Marketing Society (Société primaire de commercialisation) RCMS Regional State Co-operative Marketing Society (Société régionale coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat) RCS Registrar of Cc-operative Societies (Chef du Service de l'enregistrement
coopératives de consommateurs) NCDC National Co-operative Development Corporation (Société nationale pour le développement des coopératives) NCUI National Co-operative Union of India (Union nationale coopérative de l'Inde) PACS Primary Agricultural Credit Society (Société primaire de crédit agricole) PLDB Primary Land Development Bank (Banque primaire pour la mise en valeur des terres) PMS Primary Marketing Society (Société primaire de commercialisation) RCMS Regional State Co-operative Marketing Society (Société régionale coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat) RCS Registrar of Cc-operative Societies (Chef du Service de l'enregistrement
pour le développement des coopératives) NCUI National Co-operative Union of India (Union nationale coopérative de l'Inde) PACS Primary Agricultural Credit Society (Société primaire de crédit agricole) PLDB Primary Land Development Bank (Banque primaire pour la mise en valeur des terres) PMS Primary Marketing Society (Société primaire de commercialisation) RCMS Regional State Co-operative Marketing Society (Société régionale coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat) RCS Registrar of Cc-operative Societies (Chef du Service de l'enregistrement
PACS Primary Agricultural Credit Society (Société primaire de crédit agricole) PIDB Primary Land Development Bank (Banque primaire pour la mise en valeur des terres) PMS Primary Marketing Society (Société primaire de commercialisation) RCMS Regional State Co-operative Marketing Society (Société régionale coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat) RCS Registrar of Cc-operative Societies (Chef du Service de l'enregistrement
PIDB Primary Land Development Bank (Banque primaire pour la mise en valeur des terres) PMS Primary Marketing Society (Société primaire de commercialisation) RCMS Regional State Co-operative Marketing Society (Société régionale coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat) RCS Registrar of Cc-operative Societies (Chef du Service de l'enregistrement
des terres) PMS Primary Marketing Society (Société primaire de commercialisation) RCMS Regional State Co-operative Marketing Society (Société régionale coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat) RCS Registrar of Cc-operative Societies (Chef du Service de l'enregistrement
RCMS Regional State Co-operative Marketing Society (Société régionale coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat) RCS Registrar of Cc-operative Societies (Chef du Service de l'enregistrement
coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat) RCS Registrar of Cc-operative Societies (Chef du Service de l'enregistrement
SCB State Co-operative Bank (Banque coopérative d'Etat)
SCCF State Co-operative Consumer Federation (Fédération des coopératives de consommateurs au niveau de l'Etat)
SCMF State Co-operative Marketing Federation (Fédération coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat)
SCU State Co-operative Union (Union coopérative d'Etat)
SLDE State Land Development Bank (Banque d'Etat pour la mise en valeur des terres)
TDCC Tribal Development Co-operative Corporation (Société coopérative de développement pour les zones de peuplement tribal).

TABLEAUX

		Page
Tableau 1.	Répartition des domaines de compétence dans le système coopératif indien	6
Tableau 2.	Produits agricoles commercialisés par les coopératives 1978/79	11
Tableau 3.	Rôle de la NCDC dans la création de coopératives de transformation de produits alimentaires	19
Tableau 4.	AMUL - Situation au 31 mars 1979	24
Tableau 5.	Expansion d'AMUL	25
Tableau 6.	Membres et capital social de la société coopérative de Warana	31
Tableau 7.	Sucrerie de Warans - résultats d'exploitation	31
		
	FIGURES	
Figure 1.	Rôle des coopératives dans le secteur alimentaire en Inde	10
Figure 2.	Organigramme de la Société nationale pour le développement des coopératives	18
Figure 3.	Organisation de coopérations de production de lait, AMUL	
		
	ANNEXES	
Annexe I.	Assistance fournie par la NCDC pour la commercialisation, la transformation et le stockage de produits alimentaires	34
Annexe II.	Développement de l'AMTL	36
Annexe III.	Principaux éléments de l'AMUL	37
Annexe IV.	Vers un développement rural intégré	40

La présente étude a pour objet de préciser le rôle des organisations coopératives dans le développement d'un système intégré de transformation de produits alimentaires en Inde. Elle ne cherche pas à démontrer l'efficacité des mesures administratives prises par les organisations considérées. On y décrit la structure, le rôle et le mode d'intégration des coopératives indiennes pour la production, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires, et l'on y expose l'action menée par la Société nationale pour le développement des coopératives (NCDC) en vue de l'expansion du secteur alimentaire du système agro-industriel coopératif. L'optique dans laquelle a été faite cette étude tient compte des préférences idéologiques que traduisent les politiques du Gouvernement indien, favorables aux coopératives. On s'est également efforcé de présenter assez en détail deux exemples réussis de développement dans les principaux sous-secteurs du secteur coopératif alimentaire : Kaira District Co-operative Milk Producers'Union Ltd pour les produits laitiers et Warana Sahakari Sakhar Karkhana Ltd pour le sucre.

Les coopératives agricoles en Inde - vue d'ensemble

Les coopératives agricoles indiennes n'ont plus aujourd'hui la mauvaise réputation qui leur avait été faite au début - on les disait mal conçues, inefficaces et vouées à l'échec - et tiennent, grâce à leur puissance concurrentielle, une place importante dans certains secteurs du système agro-industriel indien. Il est à présent reconnu qu'elles constituent un mécanisme spécial de gestion et un type particulier d'entreprises travaillant pour le compte des cultivateurs - qui en sont les propriétaires - et qu'elles font à tous égards partie intégrante du système économique et se voient attribuer par le gouvernement un rôle de plus en plus important dans la planification du développement rural. Le vaste réseau des coopératives rurales compte jusqu'à 80 millions de membres, dont 60 millions appartiennent à des familles de cultivateurs. Plus de 90 % des coopératives sont stratégiquement localisées en zones rurales et semi-urbaines, ce qui les prédestine à servir de point central pour le développement rural.

Les coopératives jouent un rôle important aux divers stades du système agroindustriel - depuis la production jusqu'à la distribution aux points terminaux de vente. Dans le secteur alimentaire de ce système, leur part n'a cessé de croître.

Assurant plus de 40 % des prêts à l'agriculture pour l'ensemble du pays, les coopératives apportent un important soutien à la production alimentaire et aux activités connexes grâce aux divers services agro-industriels qu'elles fournissent. Leur part dans la distribution d'intrants agricoles - principalement engrais, produits chimiques et semences - est d'environ 45 %. A la Coopérative d'engrais

des cultivateurs indiens (IFFCO), premier producteur d'engrais du pays, le taux d'utilisation de la capacité était de 83,7 % en 1979/80 et de 107,8 % en 1978/79, alors que la moyenne nationale correspondants pour les usines d'engrais azotés était respectivement de 66,2 % et de 71,2 %.

En ce qui concerne le secteur de l'industrie alimentaire, les coopératives sucrières et les coopératives laitières ne cessent d'accroître leur part du marché. Dans l'industrie du sucre, la deuxième du pays avec un investissement de 10 milliards de roupies, les coopératives détiennent 51 % de la capacité de production et assurent 52 % de la production sucrière totale. Quant aux 24 500 coopératives laitières, qui groupent deux millions de producteurs, leur part du marché dans le secteur organisé excède 60 %; l'AMUL, entreprise laitière coopérative réputée dans le monde entier, a un chiffre d'affaires annuel d'environ 580 millions de roupies.

Les coopératives participent également de plus en plus activement à la commercialisation des produits alimentaires. En 1978/79, ceux-ci ont représenté nettement plus de 50 % de la valeur totale des produits agricoles commercialisés par les coopératives, qui s'élevait à 17 milliards 830 millions de roupies. Les exportations de produits alimentaires par les coopératives ont aussi augmenté depuis que la Fédération nationale indienne des coopératives de commercialisation des produits agricoles (NAFED) a étendu ses activités à ces opérations; en 1979/80, la valeur de ces exportations a atteint 555 millions de roupies. Plusieurs fédérations de commercialisation établies au niveau des Etats ont également entrepris d'exporter des produits alimentaires.

Organisation du système coopératif

En Inde, les activités du système coopératif portent sur divers domaines, répartis entre un certain nombre d'organismes, comme le montre le tableau l.

Tableau 1

Répartition des domaines de compétence dans le système coopératif indien

Domaine	Organismes responsables aux divers niveaux*				
de compétence.	Union	Etats	Districts	Villages	
Financement	ncdc <u>a</u> /	SCB(S+MT) ^b / SLDB(LT) <u>c</u> /	DCB/SCB/PLDB	PACS PLDB/succursales	
Commercialisation	NAFED	SCMF/TDCC/ Fédérations spéciales	RCMS/PMS	PACS	
Distribution aux consommateurs	NCCF	SCCF	DCF/PMS	PACS (orientation et liaison)	
Formation	NCUI	SCU	-	-	
Administration et élaboration des politiques	Département de la coopé- ration Gouvernement de l'Union	Département de la coopé- ration/RCS Gouvernement de l'Etat	RCS adjoint/ Assistant du RCS	Inspecteur des coorératives	
			*Voir notes ex	cplicatives page 2	

a/ Crédit à la commercialisation, à la transformation et au stockage (à l'exclusion du crédit à la production).

Organisation du crédit. Au niveau de l'Union, c'est la NCDC qui est chargée du financement global et à terme des activités de commercialisation, de transformation et de stockage menées par toutes les coopératives agricoles. Au niveau de chaque Etat, le financement à moyen et à court termes relève de la Banque coopérative d'Etat (SCB), qui coiffe les banques coopératives de district (DCB) et les sociétés primaires de crédit agricole (PACS) - ces dernières opérant au niveau des villages; le financement à long terme est assuré par la Banque d'Etat pour la mise en valeur des terres (SLDB) et ses succursales.

b/ C+MT = Prêts à court et à moyen termes.

c/LT = Prêts à long terme.

Organisation de la commercialisation. Au niveau de l'Union, la commercialisation des produits agricoles et de certains produits de l'industrie alimentaire relève de la NAFED - Fédération groupant les entreprises de commercialisation aux niveaux des Etats, des régions et des "mandi". La NAFED a pour objectif de favoriser la commercialisation organisée des produits de l'agriculture, entre les Etats de l'Union comme dans les échanges internationaux de celle-ci. Son rôle est de rationaliser la commercialisation, d'assurer la transformation des produits agricoles et leur fourniture, ainsi que celle du matériel et autres nitrants.

Au niveau des Etats, la distribution des nitrants ainsi que la commercialisation et la transformation des produits agricoles sont généralement organisées sur deux échelons. Au premier se trouve la Fédération coopérative de commercialisation au niveau de l'Etat (SCMF), et le deuxième est constitué par les sociétés régionales coopératives de commercialisation au niveau de l'Etat (RCMS) - dans les sous-districts - et les sociétés primaires de commercialisation (PMS) - dans les mandis. La SCMF distribue les nitrants nécessaires aux sociétés primaires, achète des produits agricoles bruts pour ses membres et en assure le stockage et transport pour le compte de ceux-ci, se charge de la transformation de la production des membres, et constitue l'unique agent de vente et d'approvisionnement pour le gouvernement de l'Etat. Le réseau coopératif de commercialisation est assez large pour englober les marchés secondaires et terminaux du pays. Pour les marchés primaires, les organismes compétents sont les PACS, qui sont membres des PMS; il y a généralement un PACS pour quatre ou cinq villages.

Dans les Etats où la population tribale est nombreuse, il existe des sociétés coopératives de développement pour les zones de peuplement tribal (TDCC), chargées d'organiser et de coordonner les activités de crédit et de commercialisation.

Des fédérations spéciales pour certains produits de base ont également été mises en place dans certains Etats où les coopératives assurent une grande partie des activités concernant ces produits : noix d'arec, thé, caoutchouc et coir.

Organisation de la transformation. Il n'a pas été créé de structure coopérative particulière pour la transformation des produits agricoles. Les installations sont établies par les PMS, les SCMF et la NAFED, qui en sont les propriétaires. Des sociétés de transformation ont également été constituées séparément, compte tenu de la spécialisation agricole déterminée par des facteurs géographiques; ces unités ont toujours de bonnes liaisons en amont avec les PMS et les PACS et en aval avec les SCMF.

^{1/} Centre commercial primaire.

Coopératives de consommateurs. Au niveau de l'Union, les coopératives de consommateurs relèvent de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs (NCCF), dont les fonctions touchent directement le rôle que jouent ces coopératives pour la vente en gros et au détail, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales. Les activités de la NCCF, que celle-ci mène par l'intermédiaire de ses filiales et bureaux locaux, ont trait aux produits suivants : a) légumineuses, épices, céréales alimentaires, thé et autres produits agricoles, b) tissus contrôlés (c) textiles non contrôlés, d) articles divers d'usage courant, e) produits confisqués par les autorités douanières. Au niveau des Etats, les Fédérations des coopératives de consommateurs au niveau de l'Etat (SCCF) assurent la distribution des produits agricoles et des produits alimentaires, ainsi que celle des produits non agricoles essentiels. Les SCCF exercent leurs activités par l'intermédiaire de centres et filiales régionaux, et assurent la vente des biens de consommation par l'intermédiaire des magasins coopératifs dans les zones urbaines et des PACS dans les zones rurales.

Organisation de la formation. L'Union nationale coopérative de l'Inde (NCUI) est chargée de la formation du personnel des coopératives à l'échelon central; les Unions coopératives d'Etat (SCU) définissent les besoins dans ce domaine et coordonnent la formation du personnel des coopératives dans les Etats.

Administration et élaboration des politiques. Au niveau de l'Union, les politiques des coopératives sont élaborées par le ministre chargé de la coopération. Au niveau des Etats, l'administration des politiques et la planification sont la responsabilité du Département de la coopération ayant à sa tête un Secrétaire. Dans chaque Etat, le chef du Service de l'enregistrement des sociétés coopératives (RCS) est chargé des mesures d'exécution et en rend compte au Secrétaire; il est également l'ami et le guide des coopératives dans l'Etat.

Intégration des diverses coopératives dans l'ensemble production-commercialisation des produits alimentaires

Bien qu'elles constituent des entités indépendantes, aux domaines d'activités et aux responsabilités bien définis, les diverses organisations coopératives font partie intégrante d'un ensemble solidement constitué au sein duquel s'exercent leurs actions et interactions. Les liaisons et formes d'intégration sont nombreuses et variées - les diverses spécialisations fonctionnelles constituent une organisation à la base : le PACS, au niveau du village, qui groupe toute une gamme d'activités, portant sur le crédit, la fourniture des intrants, l'approvisionnement, la commercialisation, le stockage, le transport et la distribution aux consommateurs.

^{2/} Tissus bon marché produits par des entreprises textiles selon les directives du gouvernement.

Les unités de transformation des produits alimentaires, comme toutes les autres unités de transformation des produits agricoles, sont exploitées par la NAFZD, les SCMF/TDCC/Fédérations spéciales pour certains produits, PMS et unités spéciales, qui en sont les propriétaires. Les crédits d'affectation générale ainsi que les crédits à court terme sont acheminés par l'intermédiaire des organismes coopératifs de crédit des Etats. Les services consultatifs en matière de gestion et de techniques sont souvent fournis par les SCMF, qui constituent des unités à cet effet. Les besoinc en ce qui concerne la formation du personnel sont déterminés par les SCU, qui se chargent également d'assurer cette formation. Des liaisons en amont et en aval sont établies avec d'autres coopératives pour la fourniture de matières premières et l'écoulement des produits. Les unités assurent la transformation des produits à la fois pour leur propre compte et, à la commande, pour d'autres coopératives. Des liaisons sont également établies, par intégration verticale afin de réaliser des économies grâce à l'utilisation des sous-produits ou de fournir les intrants nécessaires - on peut en trouver plusieurs exemples dans le secteur coopératif indien.

Rôle des coopératives dans le secteur alimentaire en Inde

Les coopératives jouent un rôle important dans le secteur alimentaire du système agro-industriel indien. Ce secteur comprend plusieurs sous-secteurs : sucre, céréales alimentaires, graines oléagineuses, produits laitiers, fruits et légumes, volaille et produits de la pêche, cultures de plantation et articles de consommation courante. Le rôle des coopératives en matière de production, de transformation et de commercialisation dans chacun de ces sous-secteurs est indiqué à la figure 1. Des divers sous-secteurs, les plus importants sont ceux du sucre et des produits laitiers, dont la part dans le marché organisé est supérieure à 50 %.

On examine plus en détail ci-après, dans la mesure du possible par sous-secteur, le rôle des coopératives dans l'intégration de la production des matières premières, de la transformation, de la commercialisation, du stockage et de la distribution.

Intégration de la production de matières premières et de la transformation

Les PACS établis au niveau du village collectent les matières premières auprès des membres producteurs et les acheminent vers les unités de transformation, qui appartiennent aux PMS, aux unités spéciales de transformation, aux SCMF ou aux organisations au niveau de l'Union. Ces divers organismes font souvent appel aux PACS comme agents d'approvisionnement. Dans le cas des unités de transformation qui appartiennent aux SCMF ou à la NAFED, l'ensemble du réseau coopératif de commercialisation peut être utilisé pour l'intégration des fournitures de matières premières. Lorsque la transformation se fait, sur commande, pour les SCMF ou la MAFED, les fédérations fournissent, en général, les matières premières aux unités de transformation.

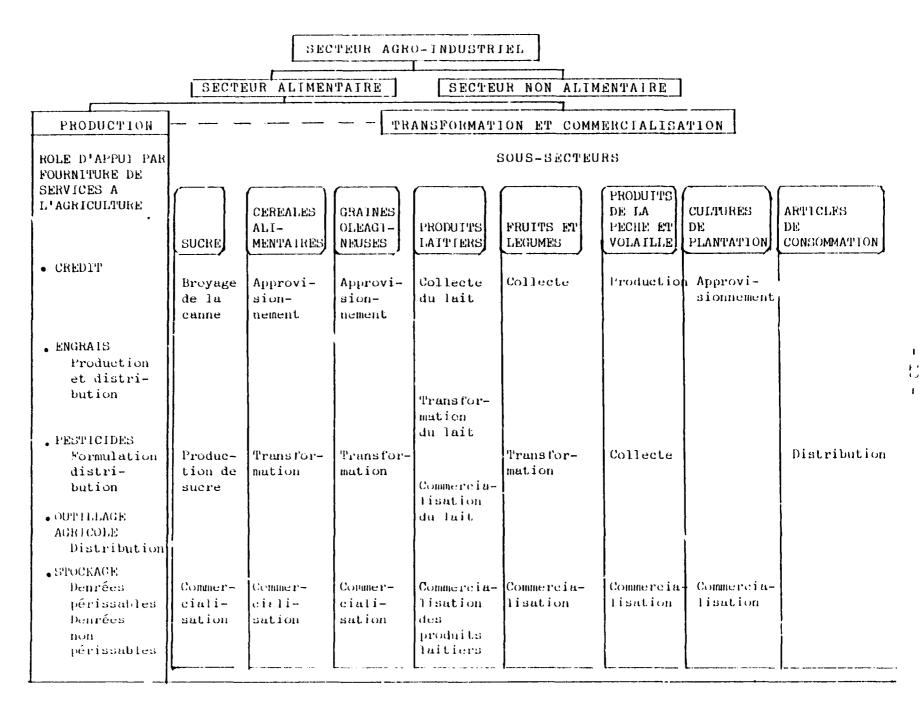


Figure 1. Rôle des coopératives dans le secteur alimentaire en inde

ROLE DEU

COOPERATIVES

DAMS LE

SECTEUR

ALIMENTAIRE

Commercialisation. La valeur des produits agricoles commercialisés par les coopératives a atteint 17 milliards 830 millions de roupies en 1976/79, contre 11 milliards en 1973/74. La répartition par catégories de produits est indiquée au tableau ci-après :

Tableau 2

Produits agricoles commercialisés par les coopératives 1978/79

Catégories de produits	Milliards de roupies
Céréales alimentaires	4,28
Canne à sucre	6,01
Graines oléagineuses	0,59
Cultures de plantation	1,03
Fruits et légumes	0,13
Divers	1,17
Total a/	17,83

a/ Le total englobe les secteurs alimentaire et non alimentaire. On peut cependant constater que 90 % de la valeur totale correspondent à des produits relevant du secteur alimentaire.

Les sociétés coopératives de commercialisation se voient attribuer un rôle important dans l'approvisionnement en céréales alimentaires. En 1979/80, leurs activités ont porté sur 2,4 millions de tonnes de blé (32 % de l'approvisionnement total) et 291 000 tonnes de paddy. Le secteur coopératif a assuré la commercialisation de 50 % de la canne à sucre dans le pays. La valeur des opérations de commercialisation coopérative de graines oléagineuses a été de 583,1 millions de roupies en 1978/79, contre 325,2 millions de roupies en 1977/78. La NAFED est resté l'organisme d'approvisionnement pour les opérations de soutien des prix des graines oléagineuses (arachides, tournesol et fèves de soja). Les coopératives ont également vu augmenter leur chiffre d'affaires dans la commercialisation des noix de cajou, des noix de coco, de la cardamome, etc. En 1978/79, la valeur ¿s opérations de commercialisation des coopératives a été de 1 030 000 roupies pour les cultures de plantation et de 132 millions de roupies pour les fruits et légumes. La NAFED, qui est l'organisme national chargé de la commercialisation de fruits et légumes tels que pommes, pommes de terre, oignons, etc. en assure également la commercialisation pour le compte de sociétés coopératives. En 1979/80, elle a commercialisé pour 12 millions de roupies de pommes. La NAFED exporte également des fruits et légumes - ses exportations de pommes de terre ont été évaluées à 9,7 millions de

roupies en 1979/80. Dans le sous-secteur de la volaille et des produits de la pêche, le rôle des coopératives en matière de commercialisation a jusqu'ici été minime. La NAFED et les SCMF ont cependant commencé à commercialiser des oeufs. Pour la campagne coopérative 1979/80 (juillet-juin), la valeur totale des exportations de produits agricoles effectuées par la MAFED a été de 550 millions de roupies.

<u>Transformation</u>. Il existe actuellement dans le pays 2 033 unités coopératives s'occupant de la transformation des produits agricoles; les activités de 75 % d'entre elles concernent directement le secteur de la transformation des produits alimentaires.

Dans le domaine de la transformation, les principaux sous-secteurs sont ceux du sucre et des produits laitiers. Les sucreries coopératives, dont le nombre s'élève à 142, représentent 51 % de la capacité manufacturière; au cours de la dernière campagne, elles ont assuré environ 52 % de la production sucrière totale du pays. L'utilisation de la capacité a été supérieure à 100 % dans 54 sucreries coopératives, et a dépassé 80 % dans 84 autres unités. Le taux moyen d'extraction du sucre a été de 10,3 % pour les coopératives, contre une moyenne de 9,8 % pour l'ensemble de l'industrie. La sucrerie de Warananagar (Maharaschtra) a enregistré le chiffre record de 12,5 %. Au 15 juin 1980, le tonnage de canne broyée a été de 19,5 millions de tonnes pour 139 sucreries coopératives. Une particularité intéressante de ces coopératives est qu'un grand nombre d'entre elles sont situées dans des zones industriellement arriérées. En ce qui concerne la transformation des céréales alimentaires et des graines oléagineuses, la part des coopératives n'est actuellement que modeste. On compte à présent 720 unités d'usinage du riz, d'une capacité installée de 2 020 000 tonnes de paddy par an, et 61 unités d'usinage des graines légumineuses, d'une capacité annuelle de 120 000 tonnes. Des mesures sont prises en vue de moderniser les unités coopératives d'usinage du riz. Il existe aujourd'hui 58 unités modernes d'usinage du riz, et 255 autres se trouvent à divers stades de modernisation. On s'emploie également à diversifier les produits par la création de boulangeries, etc.

Le pays compte environ 250 unités coopératives pour la transformation des graines oléagineuses : installations de décorticage d'arachides, huileries, installations d'extraction au solvant, raffineries d'huile végétale, unités de production de vanaspati et unités de production d'aliments composés pour le bétail. On a également créé un certain nombre de grands complexes intégrés pour la fabrication de l'huile.

Dans le sous-secteur des produits laitiers, qui compte plus de 10 000 sociétés coopératives laitières au niveau des villages, les coopératives assurent l'approvisionnement et la réfrigération du lait pour environ 1,5 million de membres producteurs de lait. Les opérations de traitement et transformation portent sur 10 % du lait brut produit dans le pays, et la moitié environ en est effectuée par les coopératives. Au cours de la campagne 1979/80, où la production totale journalière de lait a été de 71,9 millions de litres, il a été traité 7,9 millions de litres par jour, dont 3,2 millions dans le secteur coopératif. Celui-ci compte aujourd'hui 90 unités laitières avec une capacité installée de 6 millions de litres par jour.

Les coopératives jouent aussi un rôle important dans le sous-secteur des fruits et légumes, où il existe actuellement 28 unités coopératives de transformation, d'une capacité annuelle de 20 000 tonnes de produits finis, dont les activités comprennent la déshydratation, la fabrication du jus, la production de pickles et la mise en boîtes. Pour 1978/79, on estime à 11,2 millions de roupies la valeur des fruits et légumes traités par le secteur coopératif. Il existe 58 unités coopératives pour la transformation des cultures de plantation : noix d'arec, noix de coco, noix de cajou, cardamome, poivre gris, café et thé. Une grande quantité d'épices est exportée; la SCMF de Kerala assure 50 % des exportations totales de poivre gris du pays.

<u>Stockage</u>. Des installations coopératives de stockage ont été établies à trois niveaux :

- Entrepôts ruraux au niveau des sociétés primaires de village;
- Entrepôts-comptoirs au niveau des mandi et des marchés secondaires;
- Grands entrepôts au siège des SCMF ou dans de potentiels grands centres d'affaires.

La capacité de stockage du secteur coopératif est d'environ 4,7 millions de tonnes et se répartit entre 37 019 entrepôts ruraux et 6 375 entrepôts-comptoirs. Des projets bénéficiant d'une assistance de l'Association internationale de développement (IDA) et de la Communauté économique européenne (CEE) sont en cours d'exécution dans cinq Etats; l'IDA a en outre donné son accord de principe pour la fourniture d'une assistance à cinq autres Etats au cours des cinq prochaines années. Le concept de stockage rural a été radicalement modifié; les sociétés de village deviennent peu à peu des centres ruraux de croissance et sont appelées à jouer un rôle central dans les changements à l'échelon rural. Le nouveau concept prévoit l'intégration en un point unique de toute une série d'activités : fourniture de crédits, distribution d'intrants pour l'agriculture, stockage de produits agricoles et distribution d'articles de consommation.

Les coopératives assurent également le stockage de denrées périssables dans des entrepôts frigorifiques; elles en comptent actuellement 125, d'une capacité totale de 210 000 tonnes qui - selon leur emplacement - sont utilisés surtout pour les pommes de terre ou pour les fruits et légumes. Il est prévu d'en créer 253 autres, d'une capacité totale de 1 010 000 tonnes, dans le cadre d'un projet récemment approuvé qui sera exécuté en cinq ans avec l'assistance financière de 1'IDA et devrait être opérationnel en 1981/62; les nouvelles capacités d'entreposage frigorifique ainsi créées dans le secteur coopératif permettront de répondre à 50 % des besoins de stockage.

Distribution. Les coopératives constituent le plus important organisme institutionnel pour la distribution d'intrants agricoles : engrais, semences, pesticides, etc. En 1978/79, elles en ont distribué pour 8 milliards 840 millions de roupies, dont plus de 8 milliards 40 millions pour les seuls engrais. En 1979/80, on a estimé à 2 350 000 tonnes d'engrais (éléments nutritifs), d'une valeur de 9 milliards de roupies, le volume total distribué par les coopératives. Ces dernières assurent actuellement en moyenne 45 % de la distribution d'engrais grâce à 51 000 points de vente au détail.

La valeur des articles de consommation distribués en zone rurale par les cooperatives est passée de 5 milliards 460 millions de roupies en 1976/77 à 6 milliards 500 millions de roupies en 1979/80 (estimation). A l'heure actuelle, cette distribution est assurée par 2 220 PMS, 45 241 PACS et 679 coopératives diverses, notamment de zones à peuplement tribal. Le chiffre d'affaires moyen d'une société de village, qui était de 50 000 roupies en 1975/76, a atteint 65 000 roupies en 1978/79; dans certains Etats, le chiffre d'affaires annuel moyen a dépassé 100 000 roupies.

Le rôle du Gouvernement dans le secteur coopératif en Inde

Soixante-quinze ans après sa création, le mouvement coopératif indien est aujourd'hui le plus important au monde. En Inde, la coopération est une notion familière, en effet la vie villageoise repose traditionnellement sur le principe implicite et explicite de la coopération, des familles se groupant et s'entraidant pour accomplir des travaux de ferme, remplir des fonctions sociales variées et assumer des obligations sociales. La "Co-operative Societies Act" (loi sur les sociétés coopératives) de 1904 a la première officialisé le mouvement coopératif. À la suite de perfectionnements successifs, ce qui était au départ un mouvement de crédit est aujourd'hui devenu un système intégré à fonctions multiples.

La conception initiale du gouvernement en matière de coopératives était formulée dans le document relatif au premier plan, comme suit : "Le plan vise à accroître la production agricole. Les coopératives ont pour ce faire un rôle important à jouer, en contribuant à améliorer l'efficacité de l'action de vulgarisation. Les organismes coopératifs peuvent aussi offrir aux cultivateurs d'autres services dont ils peuvent avoir besoin pour mieux tirer parti de leurs terres. En fait, en matière d'agriculture, les coopératives s'occupent quasiment de toutes les activités qu'englobe l'expression 'organisation agricole'. Elles constituent le meilleur moyer de promotion d'une agriculture moderne."

Ce qui n'était au départ qu'un système de crédit à la production est devenu un système intégré de développement des coopératives, lorsque dans son rapport de 1954, la Commission d'enquête sur le crédit rural en Inde a montré qu'il ne s'agissait pas uniquement d'un problème de "crédit à vocation rurale". La Commission préconisait l'établissement d'un système intégré de crédit, de commercialisation, de transformation et de stockage dans le secteur rural. Il en est résulté entre autres la recommandation qui a donné lieu à l'établissement en 1962 de la MCDC par le Parlement. Plus récemment, la résolution relative à la politique nationale en matière de coopératives a reconnu l'importance de la mise en place du réseau de coopératives aux fins de production, de transformation, d'achat et de distribution des produits agricoles.

Le gouvernement a participé directement à la création de coopératives par le truchement de programmes spéciaux intéressant le secteur public ou parrainés par lui. En 1979/80, 297,6 millions de roupies au total ont été consacrés à ces projets. Au niveau des Etats, les gouvernements apportent aussi un soutien financier à diverses coopératives.

Le gouvernement a de plus en plus recours aux coopératives pour réaliser des opérations d'achat, de soutien des prix et de distribution des produits de consommation. L'intérêt que revêtent les PACS en tant que pôles de développement rural, est de plus en plus largement reconnu, car elles sont en rapport étroit avec les fermiers comme avec les services de vulgarisation agricole. Une profonde restructuration des sociétés en unités viables a déjà été effectuée dans un grand nombre d'Etats, de manière à renforcer ces sociétés selon les recommandations d'une mission chargée de l'étude des organismes de crédit agricole.

Société nationale pour le développement des coopératives

Dans son rapport, la Commission d'enquête sur le crédit rural en Inde recommandait que le financement à la production soit confié à la Reserve Bank de l'Inde et qu'un organisme distinct soit créé pour encourager les activités des coopératives en matière de commercialisation, de transformation, de stockage et autres opérations de nature économique. Ainsi, elle a déplacé l'accent du seul crédit à la troduction sur la nécessité d'établir un système intégré de transformation, de stockage et de commercialisation des produits agricoles pour permettre au producteur d'accroître sa part de valeur ajoutée. En 1962, le Gouvernement indien a donc créé la MCDC; il l'a chargée d'élaborer et de promouvoir divers programmes visant à créer des coopératives de commercialisation, de transformation et de distribution des intrants agricoles ainsi que de stockage des produits agricoles. La charte de la NCDC ayant été encore modifiée pour que son rôle scit élargi, elle est maintenant responsable de l'établissement de programmes de développement coopératif, qu'elle finance et dont elle encourage la réalisation, pour a) la production, la commercialisation, la transformation, l'entreposage, l'exportation et l'importation de produits agricoles, de denrées alimentaires (y compris les produits halieutiques et laitiers), d'aliments pour bétail et volailles et d'autres produits spécifiques tels que les engrais, les insecticides, les machines agricoles, etc., et b) le regroupement, la transformation, la commercialisation, l'entreposage et l'exportation de produits forestiers de moindre importance, dont s'occupent surtout les populations tribales du pays.

Structure. La NCDC est dirigée par le Conseil général, qui compte 51 membres, et le Conseil d'administration, qui en compte 12. Le Conseil général comprend des représentants officiels et non officiels, cravaillant dans le secteur des coopératives : représentants des Etats, des ministères éconoriques du Gouvernement central et d'organismes qui s'occupent de la mise en place de coopératives agricoles, tels que la NAFED, la SCMF, les fédérations indiennes des coopératives de sucreries et de filatures, etc. La composition du Conseil d'administration est représentative de celle du Conseil général. Le Ministre de l'Union pour l'agriculture et la coopération est le Président du Conseil général et le Ministre d'Etat en est le Vice-Président et le Président du Conseil d'administration. Le Secrétaire du Ministère de l'agriculture et de la coopération du Gouvernement indien est le Vice-Président du Conseil d'administration. Les activités courantes et l'organisation de la NCDC sont du ressort du Directeur général qui, en tant que plus haut responsable administratif, dispose de moyens financiers et de pouvoirs suffisants pour accomplir efficacement sa mission. On trouvera à la figure 2 un organigramme de la NCDC.

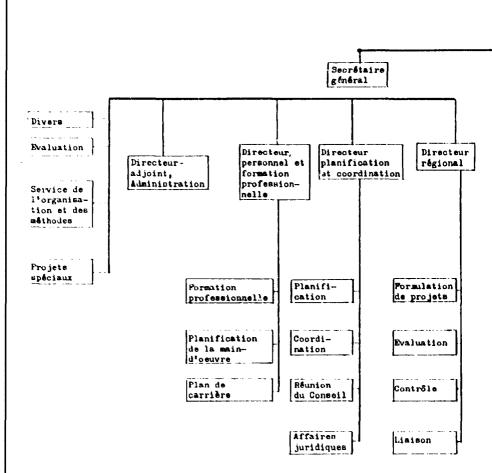
Sources de financement et opérations de prêt. Tout en étant surtout un organisme de promotion et de développement, la NCDC fournit aussi des fonds à des sociétés coopératives pour un large éventail d'activités, conformément aux dispositions de sa charte. En tant qu'organisme appuyant et finançant la création d'une solide infrastructure de coopératives agricoles, commerciales et de transformation, la NCDC est sans doute unique en son genre dans l'Asie du Sud-Est.

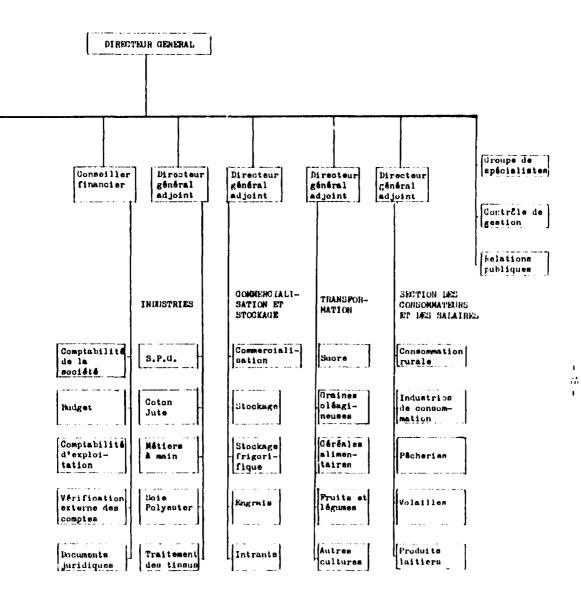
La loi portant création de la NCDC ne prévoit pas de capital social. La NCDC tire ses fonds : a) de crédits budgétaires affectés par le gouvernement central à des programmes spéciaux à l'intention des régions où les coopératives sont en nombre insuffisant, b) d'emprunts sur le marché, c) de ses revenus internes et d) de l'aide que lui apportent des institutions internationales comme la Banque mondiale ou la CEE par l'intermédiaire du gouvernement central.

Bien que la NCDC assure le financement global de divers projets de coopératives, son but n'est cependant pas de répondre à la totalité des besoins financiers des coopératives agricoles. Elle a pour principe d'encourager les coopératives à souscrire autant que possible des emprunts auprès d'autres organismes de prêt. Pour perrettre aux coopératives de constituer un fonds de roulement en souscrivant des emprunts auprès d'organismes commerciaux de prêt, la NCDC prévoit également d'apporter une assistance sous forme de mise de fonds initiale ou de participation au capital social des sociétés afin de leur assurer la marge de sécurité voulue. Jusqu'à présent, la NCDC a fourni une assistance d'un montant total de 3,34 milliards de roupies à des coopératives, 2,03 milliards ayant été affectés à la commercialisation, à la transformation et au stockage de produits agricoles. Les types d'assistance fournie par la NCDC dans chaque sous-secteur sont exposés à l'annexe l.

Outre la fourniture des fonds susmentionnés, la NCDC coordonne les activités d'autres organismes financiers pour réaliser des programmes coopératifs. Par exemple, la création d'une sucrerie coûte quelque 70 millions de roupies que peuvent apporter certaines sociétés membres, la NCDC, les gouvernements de certains Etats, des institutions financières telles que la Industrial Finance Corporation (Société financière industrielle) de l'Inde, la Industrial Development Bank (Banque de développement industriel) de l'Inde, etc. La NCDC se charge de réunir l'ensemble des fonds de manière que l'unité créée, soit assurée de moyens financiers suffisants.

Les dépenses engagées par la NCDC pour mettre en oeuvre son programme ont connu une progression spectaculaire, passant d'un montant initial de 26,3 millions de roupies en 1962/63 à 547,1 millions en 1979/80. En 1980/81, la NCDC prévoit de débourser 659,5 millions de roupies.





oists nationale pour le développement deu coopératives

Rôle dans le secteur alimentaire

Création d'unités de transformation de produits alimentaires

La NCDC a joué un rôle prépondérant dans la création de coopératives de transformation de produits alimentaires dans le pays et dans le stockage et la commercialisation de leur production. Avec l'assistance de la NCDC, le nombre d'unités a considérablement augmenté, entre 1962/63 (lorsque fut créée la NCDC) et 1979/80 (voir le tableau 3).

Rôle de la NCDC dans la création de coopératives de transformation de produits alimentaires

		Nombre de co	opératives	
Sous-secteur	1962/63	1968/69	1973/74	1979/80
Céréales alimentaires				
a) Rizeries	32	612	798	720
b) Unités d'usinage des pois de cojan	_	21	32	61
Sucres et dérivés				
a) Sucreriesb) Production artisanalec) Dérivés	41 - -	60 17 1	91 17 11	142 17 22
Fruits et légumes	4	21	27	28
Huileries				
a) Huileries b) Son de riz c) Extraction par solvent d) Vanaspati e) Décorticage d'arachides	2	133 1 4 1 47	145 6 2 57	154 8 25 6 58
Autres (entreposage frigorifique, produit laitiers, plantations, bétail des coopératives, aliments pour volail boulangeries et divers)		49	151	239

Au cours du sixième plan quinquennal, la NCDC se propose d'aider 232 nouvelles coopératives de transformation, la moitié travaillant dans le secteur alimentaire et envisage d'en moderniser plusieurs autres.

Avec l'assistance de la Banque mondiale et de la CEE, la NCDC a financé des projets de stockage pour des coopératives dans cinq Etats. La Banque mondiale a récemment évalué deux autres projets, auxquels elle a donné le feu vert : il s'agit, d'une part, de la création d'entrepôts de stockage dans cinq autres Etats (coût total : 1,1 milliard de roupies) et, d'autre part, d'un projet de stockage et de commercialisation de pommes de terre dans six Etats (coût total : 1,2 milliard de roupies). La création de cinq usines de transformation de fèves de soja dans deux Etats, d'un montant de 270 millions de roupies a déjà été approuvée en principe par la CEE.

Choix des programmes. Dans l'ensemble, le choix des programmes relève des sociétés intéressées ainsi que des services chargés des coopératives dans chaque Etat. Toutefois, la NCDC a une équipe de spécialistes qui évaluent les projets et conseillent les sociétés quant aux orientations de la production, au choix de la technologie, aux caractéristiques du matériel nécessaire, etc. La NCDC joue aussi un rôle promotionnel en assumant la responsabilité de l'établissement du plan national pour le secteur coopératif, en mettant sur pied des activités pilotes dans des domaines nouveaux et en préparant des avant-projets et des directives pour divers programmes.

Main-d'oeuvre et formation de la main-d'oeuvre. La NCDC prête son concours à la nomination d'experts dans les groupes techniques et de promotion créés au niveau national et au niveau de la SCMF. Pour améliorer les compétences administratives des cadres de diverses sociétés coopératives, la NCDC finance la totalité du coût de formation de ce personnel dans le cadre de programmes spécialisés, mis en oeuvre dans des instituts de gestion réputés. La NCDC a aussi financé des programmes spéciaux adaptés aux besoins précis des diverses unités de transformation de produits alimentaires, en collaboration avec les Management Institutes (instituts de gestion), le National Council for Co-operative Training (le Conseil national de formation professionnelle en matière de coopératives), la Co-operative League des Etats-Unis, le 3IT, etc.

Encouragement à l'exportation. La NCDC fournit un capital initial à diverses coopératives exportant des produits alimentaires pour leur permettre de constituer un fonds de roulement. Elle finance également la création d'unités de transformation axées sur les marchés extérieurs, coopératives de pêcheries, notamment. Récemment, elle a prêté son concours à un certain nombre de coopératives pour les aider à entreprendre l'exportation de fruits et légumes à destination de pays voisins.

Kaira District Co-operative Milk Producers' Milk Union Ltd.

Cette Union de coopératives laitières connue généralement sous le nom d'AMUL, a montré qu'une organisation coopérative peut promouvoir avec succès le mieux-être socio-économique des grandes masses rurales sous-privilégiées. Dès à présent, elle groupe 259 000 producteurs. Par le biais de 856 sociétés coopératives de production laitière, l'Union collecte chaque année 159,3 millions de kilogrammes de lait, traite et commercialise du lait et des produits laitiers évalués à 580 millions de roupies et occupe 2 400 personnes.

AMUL : historique

Le district de Kaira (Etat du Gujarat), dont le régime de production laitière est typique de la campagne indienne, comprend 1 000 villages répartis sur um territoire de 6 500 km². Pour plus de 80 % de la population, l'agriculture est le principal moyen d'existence. Les exploitations sont petites, 53 % des paysans ne possèdant qu'entre 0,1 et 2 hectares de terres et 22 % environ en étant complètement dépourvus. Depuis toujours, les paysans de Kaira ont élevé du bétail laitier pour compléter le revenu tiré de l'agriculture. Le rendement en lait était faible, le coût de production élevé et les résultats financiers étaient médiocres. Les méthodes scientifiques de la zootechnie étaient inconnues. Pour prévenir les maladies du bétail on attachait souvent un fil noir aux cornes des animaux ou on leur administrait des doses massives d'huile.

Les paysans du district de Kaira avaient pendant longtemps livré leur lait à une laiterie privée qui en transformait la majeure partie en beurre, ou par des intermédiaires privés, au <u>Bombay Dairy Scheme</u> (Programme laitler de Bombay) régi par le Gouvernement. Les producteurs ne touchaient pas plus de 12 paise par litre de lait. En 1946, sous la direction de M. Vallabhai Patel (plus tard Premier Ministre adjoint de l'Inde) les producteurs de lait s'étant mieux organisés, cessèrent pendant deux semaines d'approvisionner la ville de Bombay en lait, en signe de protestation contre le niveau insuffisant des prix pratiqués. Le succès de cette grève déclencha finalement un bouleversement complet de l'industrie laitière et une augmentation générale du prix du lait. A la faveur de ce succès, une société coopérative fut constituée le 14 décembre 1946 à Anand, petite ville de 15 200 habitants, à 427 km de Bombay. La première assemblée de la coopérative - appelée Kaira District Co-operative Milk Producers'Union Ltd. - fut présidée par M. Morarji Desai, qui devint plus tard Premier Ministre de l'Inde.

^{3/ 100} paise = 1 roupie, o roupies = 1 dollar des Etats-Unis.

La succès donne confiance

Composée au départ de deux sociétés coopératives groupant des producteurs de lait appartenant à 30 villages, l'Union commenca en juin 1948 à pasteuriser le lait destiné au Programme laitier de Bombay. M. Tribhuvan Das Patel, qui avait été porté à la présidence de l'Union, lui imprima une orientation judicieuse. Les coopératives ne traitaient que 250 kg de lait par jour, mais l'amélioration de la situation économique de leurs sociétaires suscita la création, à un rythme de plus en plus rapide, d'un nombre croissant de coopératives. A ce stade, M. Verghese Kurien, entré à l'Institut gouvernemental de recherche laitière à Anand, offrit son concours à M. Tribhuvan Das Patel, en lui proposant de réparer, en cas de besoin, l'installation de pasteurisation de l'Union. En 1949, M. Kurien démissionna de son poste pour adhérer à l'organisation coopérative. Devenu directeur d'AMUL en 1950, il y introduisit la notion d'élevage scientifique de bétail laitier, l'accent étant mis sur l'emploi de vétérinaires qualifiés, le croissement de races laitières, l'alimentation scientifique équilibrée du bétail et les techniques de gestion appropriées des troupeaux. Sous la direction de M. Kurien, l'Union connut une expansion rapide, axée sur la collecte d'une plus grande quantité de lait auprès des membres et sur la création d'installations pour manipuler le lait de consommation. Le nombre de coopératives laitières passa de 64 en 1955 à 837 en 1979/80. Le montant du capital social, la quantité de lait ramassé, le nombre de producteurs affiliés et le volume des ventes de lait et de produits laitiers connurent un accroissement considérable (voir tableaux 4 et 5). Rendus possibles par le choix judicieux du personnel recruté par M. Kurien, ces résultats permirent des progrès décisifs faisant passer le rendement en lait de 3,1 à 4,5 litres par jour et par tête d'animal, réduisant l'intervalle entre la gestation et la lactation suivante, et augmentant donc le nombre d'animaux donnant du lait, mais le succès ne manqua pas de poser certains problèmes. Les bufflonnes mettent bas après la mousson et l'on produit en hiver deux fois plus de lait qu'en été. Incapable d'absorber cet excédent saisonnier, le Programme laitier de Bombay refusa pendant plusieurs semaines d'accepter le lait provenant de l'Union. M. Kurien décida donc de transformer ce lait en poudre. Sollicités, le FISE et le Gouvernement néo-zélandais lui apportèrent leur appui, alors que les sceptiques croyaient que le lait de bufflonne caillerait s'il était exposé à la chaleur. Cependant, en mettant au point un dispositif de fortune pour fabriquer un pot de poudre de lait de bufflonne, M. Kurien réduisit au silence ces critiques. En octobre 1955, un projet de cinq millions de roupies pour la fabrication de lait en poudre fut lancé avec l'aide du FISE et du Gouvernement néo-zélandais. Les étapes de développement d'AMUL sont récapitulées dans l'annexe II.

Création et organisation

A l'heure actuelle, la <u>Kaira District Co-operative Milk Producers' Union Ltd.</u>
groupe 346 coopératives de production laitière qui ramassent en moyenne
400 000 litres de lait par jour auprès des 310 000 agriculteurs qui leur sont affiliés.
L'Union emploi 2 400 personnes, dont 300 spécialistes. Son complexe laitier
couvre plus de 18 hectares.

Tableau 4

AMUL - Situation au 31 mars 1979

		1978/79
ı.	Sociétés coopératives de production laitière	856
2.	Membres	295 000
3.	Lait ramassé auprès des sociétés coopératives (en millions de kg)	159,3
4.	Nombre de tournées de ramessage du lait	79
5.	Prix moyen par kg de matière grasse (en roupies)	27,80
6.	Centres de ramassage appartenant aux sociétés coopératives	495
7.	Centres d'insémination artificielle	734
8.	Jaséminations artificielles exécutées (en roupies)	255 000
9.	Diagnostics de la gestation (en roupies)	139 000
10.	Dispensaires vétérinaires mobiles (en roupies)	21
11.	Traitements par les dispensaires mobiles (en roupies)	135 000
12.	Premiers secours vétérinaires (en roupies)	167 000
13.	Visites spéciales de vétérinaires (en millions)	6,6
14.	Membres participant au concours de rendement laitier	773
1.5.	Vente d'aliments pour le bétail (AMUL Dan) (en tonnes)	77 800
16.	Chiffre d'affaires total (en millions de roupies)	581,1
17.	Capital social versé (en millions de roupies)	6,9
18.	Fonds de réserve (en millions de roupies)	23,5
19.	Autres fonds (en millions de roupies)	45,9
20.	Immobilisations (en millions de roupies)	116,0
21.	Traitements et salaires du personnel (en millions de roupies	17,8
22.	Bénéfice net (en millions de roupies)	1,5

Tableau 5
Expansion d'AMUL

<u>Année</u>	Nombre de sociétés coopératives	Nombre d'agri- culteurs affiliés (en milliers)	Capital social (en millions de roupies)	Quantité de lait ramassé (en millions de kg)	Recettes provenant des ventes de lait et de produits laitiers (en millions de roupies)
1955/56	64	23	0,03	10,1	7,4
1956/57	107	27	0,36	10,4	8.9
1957/58	130	29	0,39	20,1	10,34
1958/59	133	33	0,47	20,7	20,11
1959/60	167	38	0,57	20,3	10,82
1960/61	195	40	0,74	20,4	10,98
1961/62	219	46	0,75	30,5	30,15
1962/63	254	58	0,61	50,0	40,56
1966/67	567	120	1,65	70,16	110,7
1971/72	744	215	3,85	130,32	330,6
1972/73	783	225	4,15	140,78	390,2
1973/74	794	235	4,32	110,20	310,6
1974/75	844	245	4,42	130,1	440,6
1975/76	829	250	5,29	120,9	440,5
1976/77	831	255	6,86	120,7	440,2
1977/73	831	275	6,37	140,12	560,5
1978/79	846	290	6,89	150,93	580,1

 $[\]underline{a}/$ La quantité de lait ramassé est passée de 30 000 litres par jour en 1955/56 à 400 000 litres en 1979/80.

Un conseil d'administration élu par les agriculteurs des villages dirige l'Union, dont les opérations courantes sont supervisées par des spécialistes qualifiés.

L'organisation d'AMUL et des coopératives laitières affiliées à l'Union ressort de la figure 3. Cette organisation appliquée dans l'Etat du Gujarat tout entier et actuellement répandue dans toute l'Inde grâce aux projets dits "Opérations inondation (Operation Flood) I et II" est à deux étapes : au niveau du village les sociétés coopératives de production laitière et au niveau du district, l'Union des coopératives de production laitière, qui est propriétaire de la laiterie. Dans les villages, les coopératives laitières ramassent deux fois par jour l'excédent de lait auprès des producteurs qu'elles paient toutes les 12 heures ou selon des modalités arrêtées par les intéressés. Le lait collecté par chaque coopérative est acheminé à la laiterie par des entreprises de transport privées engagées par l'Union laitière. A la laiterie, le lait est pasteurisé et en grande partie vendu comme lait de consommation, le reste est transformé.

Outre qu'elles ramassent le lait auprès des producteurs qu'elles paient deux fois par jour, en fonction de la quantité collectée et de sa qualité (matière grasse et extraits secs écrémés), les coopératives utilisent l'organisation mise en place pour le ramassage du lait pour leur permettre de fournir aux villageois les instruments, produits et services techniques essentiels, dont ils ont besoin. Dès qu'une nouvelle société coopérative laitière est créée dans un village, l'Union lui fournit une assistance for ancière en mettant à sa disposition, la plupart du temps gratuitement, du matériel pour l'analyse du lait et d'autres instruments ou produits indispensables. Un cadre détaché par l'Union aide la nouvelle coopérative, pendant quelques jours, à organiser ses activités courantes. Par la suite, l'Union guide, supervise, rectifie et contrôle les activités des différentes coopératives, en veillant à ce qu'elles fonctionnent bien et demeurent fortes et viables. Pour assurer la rentabilité, les comptes des coopératives laitières sont vérifiés tous les trimestres, de façon suivie et uniforme.

Par le canal des différentes coopératives laitières, l'Union fournit aux villageois un certain nombre de services techniques pour accroître la production laitière. Les plus importants sont les services d'insémination artificielle par du sperme de géniteurs d'élite ou de qualité confirmée, les traitements vétérinaires d'urgence, les visites hebdomadaires de vétérinaires et les services de protection sanitaire, le travail courant de vulgarisation, l'approvisionnement en semences ou fragments de racines de qualité pour la production de fourrage vert et l'approvisionnement en aliments équilibrés pour le bétail. Tous ces services sont fournis sans profits ni pertes aux paysans de tous les villages sservis par les coopératives laitières. Des précisions à ce sujet figurent dans l'annexe III.

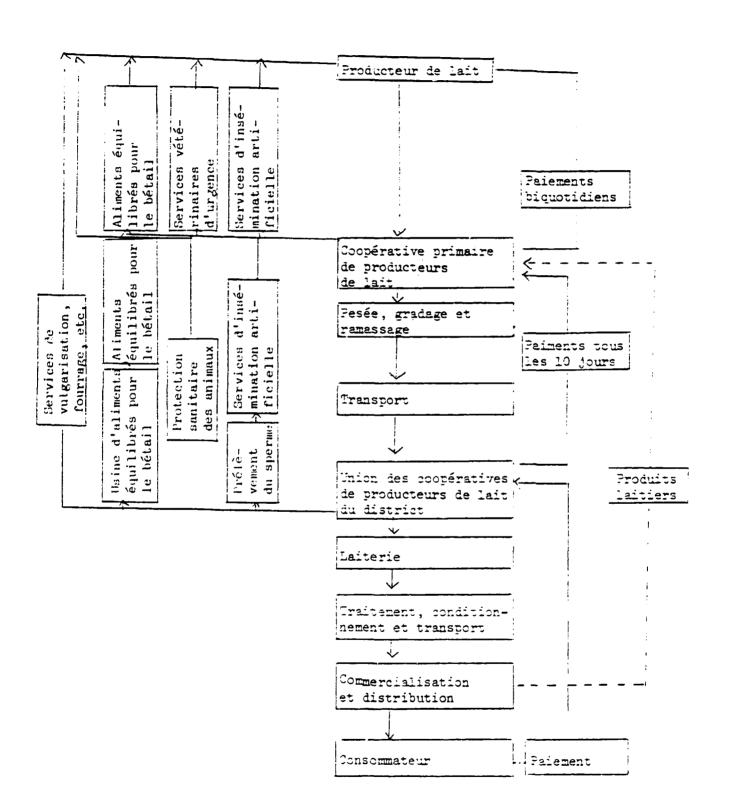


Figure 3. Organisation de coopératives de productents de luit : AMUL

En utilisant une partie de l'excédent dégagé chaque année, les coopératives laitières (unions et sociétés affiliées) ont mis en place un réseau étendu de services d'appui au développement rural. Ces interventions portent sur l'amélioration du cheptel, la propagande et l'éducation en matière coopérative, la création d'écoles, de bibliothèques, de postes sanitaires et de clubs de jeunes, la construction de routes et la mise en place de réseaux de distribution d'eau et d'électricité dans les villages. Des dividendes sont attribués aux producteurs au prorata des parts sociales détenues. Une partie de l'excédent net sert aussi à verser aux producteurs des primes proportionnelles à leur contribution aux affaires de la société, à payer des primes au personnel des coopératives et à constituer des fonds de réserve pour assurer la stabilité financière. Les fonds de réserve peuvent aussi servir à accroître les immobilisations des sociétés coopératives : centres de ramassage, installations téléphoniques, entrepôts, etc. et à faciliter leur bon fonctionnement.

Intégration

Le succès d'AMUL peut être attribué à sa stratégie globale.

La percée technologique qui a permis d'accroître le rendement laitier par animal était la résultante d'une action d'ensemble couvrant l'insémination artificielle, les services vétérinaires d'urgence, l'alimentation équilibrée et la gestion scientifique du cheptel.

Le succès commercial, rendu possible par l'intégration efficace des activités de ramassage, de traitement et de commercialisation du lait, a permis aux sociétaires de recevoir une part équitable des gains de valeur ajoutée qui leur était due.

Rôle de l'Union coopérative de Kaira dans l'approvisionnement du marché en produits laitiers

Les laiteries et autres installations de l'Union produisent aujourd'hui du lait, du beurre, différentes sortes de fromages, du chocolat au lait, des laitages maltés et les commercialisent sous la marque "AMUL", ce qui signifie "inestimable". L'Union a lancé un programme dynamique de promotion des ventes et a presque monopolisé le marché indien du beurre et du fromage. Pour la vente de chocolat au lait, l'Union a extrêmement bien soutenu la concurrence d'une société transmationale.

AMUL - Activités actuelles

Tout au long de l'année, AMUL offre à ses sociétaires un marché stable et rémunérateur pour tout le lait qu'ils produisent; ils ont ainsi été encouragés à adopter des méthodes scientifiques d'élevage pour produire plus de lait à un moindre coût, en optimisant ainsi les résultats financiers. Dans le cadre d'un plan de sept ans pour le doublement de la production de lait, l'Union de Kaira exécute actuellement un programme d'ensemble concernant la sélection, la nutrition, la santé et l'hygiène animales, l'élevage et la vulgarisation selon des principes scientifiques. A côté de son action sur le lait et sur les produits laitiers, l'Union de Kaira a stimulé la culture du cacaoyer, qui est de plus en plus pratiquée par les agriculteurs. Pour aider ceux de ses membres, qui cultivent le limettier, elle a également créé une usine de jus de limette. Four encourager les membres riziculteurs, l'Union a mis en place une rizerie moderne.

L'Union du district de Kaira qui a aussi participé à la création d'une laiterie à Ahmedabad, a aussi été chargée de donner des conseils techniques à une laiterie à Rajkot. Le personnel de l'Union fournit également des consultants techniques au FISE, aux gouvernements de certains Etats et au Gouvernement central de l'Inde.

M. Kurien, l'homme qui a opéré le miracle de Kaira, est aujourd'hui président de l'Office national de développement laitier qui, grâce à deux projets d'envergure intitulés "Opération inondation I" (coût : 3 milliards de roupies) et "Opération inondation II" (qui démarre, coût : 5 milliards de roupies) espère mener à bien dans le pays une "révolution blanche", mais AMUL continue à se développer avec succès.

AMUL n'a pas seulement contribué à accroître la production laitière et à améliorer la situation économique, dont bénéficient surtout les pauvres vivant en milieu rural, en mettant en place des équipements efficaces et indispensables, en créant des emplois et en fournissant des revenus quotidiens en espèces mais ce système de coopératives laitières pourrait être à l'origine d'une authentique révolution rurale. Son exemple montre comment un organisme démocratique dynamique peut mobiliser toute la population d'une région et influencer directement les conditions de la vie de tous les jours dans leurs aspects économiques et sociaux et du point de vue de l'éducation. Feu Lal Bahadur Shastri, lorsqu'il était Premier Ministre de l'Inde, a dit : "Si nous parvenons à transplanter l'esprit d'Anand à de nombreux autres endroits, il opérera aussi une mutation rapide des conditions socio-économiques dans les régions rurales et nous aidera à atteindre l'objectif recherché : instaurer une société de type socialisme."

Shri Warana Sahakari Sakhar Karkhana Itd., Warananagar, District de Kolhapur, Maharashtra

Dans un autre sous-secteur, l'exemple de la société Shri Warana Sahakari Sakhar Karkhana Ltd. montre bien comment une coopérative peut profiter à ses adhérents producteurs tout en contribuant au développement socio-économique d'une région rurale. Aujourd'hui, la sucrerie Warana, qui broie 3 000 tonnes de canne par jour - et travaille ainsi à nettement plus de 100 % de sa capacité - a établi des records en réalisant le taux moyen d'extraction le plus élevé (12,5 %) de toutes les sucreries de l'Inde. La brève étude de cas qui suit tente de mettre en évidence certaines des réalisations de cette coopérative sucrière.

Les débuts

Au début des années 50, dans la région de Warana, les petits cultivateurs de canne à sucre et ceux dont la production était marginale travaillaient dur pour obtenir une juste rémunération de leur production. Un fermier aux idées modernes V.A. Kore, comprit la nécessité de créer une sucrerie quand il se rendit compte que seul un relèvement de la productivité et de la production de canne à sucre dans la région pourrait améliorer le sort des producteurs. Pour permettre à ceux-ci de devenir propriétaires d'une sucrerie, il dirigea l'opération avec un sens aigu des réalités. L'investissement initial alors nécessaire pour créer une sucrerie était d'une dizaine de millions de roupies. Pour enregistrer officiellement une société coopérative et pour obtenir une aide financière du Gouvernement, il fallait que les cultivateurs constituent un capital social initial d'environ l million de roupies, ce qui était une somme considérable. Mais rien n'arrêta M. Kore et quelquesuns de ses fervents partisans allèrent de maison en maison et de village en village pour convaincre les exploitants agricoles des avantages que présenterait à long terme la création d'une usine coopérative. Les fonds affluèrent, les petits exploitants contribuant dans bien des cas en donnant le modeste produit de la vente d'articles d'ornement, de bétail ou d'objets domestiques.

Le capital social voulu ayant été constitué, la société fut enregistrée en 1955, avec une zone d'exploitation englobant 66 villages. Le Gouvernement d'Etat apporta une contribution de contrepartie de 1 million de roupies. Ce capital social permit à la société d'emprunter le reste des fonds nécessaires auprès d'organismes de prêt et de monter l'usine en 1959.

Warana va de l'avant

Les années passant, la société s'est développée en nombre d'adhérents comme en capital social. A l'heure actuelle, celui-ci s'élève à 8,44 millions de roupies, répartis entre 6 632 membres, comme le montre le tableau 6.

Tableau 6

Membres et capital social de la société coopérative de Warana

Type de membre	Nombre de membres	Capital social versé (en millions de roupies)
Membres producteurs	6 552	8,30
Organismes coopératifs	63	0,12
Membres honoraires	17	0,01
Gouvernement de l'Etat	-	-
Total	6 632	8,44

Quatre-vingt-cinq pour cent des membres producteurs sont des petits exploitants possédant moins de 2 hectares de terres. La valeur nominale d'une action est de 1 000 roupies. La société augmente la valeur des parts détenues par les adhérents en prélevant sur le prix de la canne payée aux producteurs une somme non remboursable. D'une capacité initiale de 1 016 tcj (tonnes de canne par jour), l'usine a aujourd'hui réussi à atteindre, par palier, une capacité de 3 000 tcj.

Résultats d'exploitation

L'usine fonctionne à plus de 100 % de sa capacité. Une réduction des pertes et une augmentation du taux moyen d'extraction témoignent de performances remarquables. Le tableau 7 donne le détail des résultats d'exploitation.

<u>Tableau 7</u>
Sucrerie de Warana - résultats <u>d'exploitation</u>

	1979/80 ^{a/}	1978/79	1977/78	1976/77
Jours de travail pendant la campagne	180	195	191	171
Canne broyée (en millions de kg)	399,4	406,0	405,4	359,9
Production de sucre (en millions de kg)	4,66	5,09	5,02	4,44
Taux moyen d'extraction de la canne en %)	11,97	12,53	12,38	12,35
Utilisation de la capacité de broyage (par jour)	108,15	104,10	101,35	105,25

(suite du tableau 7)	<u>1979/80^{a/}</u>	1978/79	1977/78	1976/77
Total des pertes de sucre pendant le traitement (en %)	1,99	1,94	2,05	2,07
Extraction globale réduite (en %)	80,42	86,92	85,59	86,19

 \underline{a} / La campagne 1979/80 a été une année de production de sucre exceptionnellement faible dans le pays.

Gestion

Le Conseil actuel de la société Warana est composé de 17 directeurs élus, cinq directeurs nommés et un directeur coopté qui représente les ouvriers. Le Conseil fonctionne par l'intermédiaire d'un comité directeur et de sous-comités qui se réunissent périodiquement pour débattre de divers problèmes mais suivent les orientations fixées par l'assemblée générale des membres qui se réunit une fois par an.

Achat et paiement de la canne

Pour s'approvisionner en canne auprès des producteurs, le département "canne à sucre" de l'usine tient des registres des parcelles cultivées, effectue des contrôles de maturité et arrête des plans de récolte détaillés. Les cultivateurs sont prévenus à l'avance de la récolte de leurs parcelles. L'usine fournit la main-d'oeuvre pour la récolte et assure le transport champ-usine. Camions et tracteurs sont achetés par l'usine et fournis aux membres de la coopérative dans le cadre d'un plan de location/vente, qui permet aux petits cultivateurs de se regrouper pour partager des moyens de transport qu'il leur serait impossible de s'acheter individuellement. Ce système garantit à l'usine un approvisionnement en canne tout en profitant aux producteurs qui sont payés "départ-champ" et non "départ-usine".

La canne est payée en deux versements : une avance à la livraison et le solde à la fin de l'année, qui dépend des résultats financiers de l'usine. Les prix obtenus par les producteurs ont toujours été largement supérieurs aux prix minimaux réglementaires fixés par le gouvernement.

Léveloppement de la culture de la canne à sucre

Au départ, la productivité de la canne à sucre dans la région de Warana était faible, faute d'installations d'irrigation et de pratiques agronomiques appropriées. La direction de la sucrerie a maintenant pris diverses mesures pour améliorer cette productivité et étendre les surfaces cultivées.

L'usine a généralisé l'application de méthodes scientifiques et informe les cultivateurs des derniers progrès techniques grâce à des campagnes publicitaires. Elle fournit à ses adhérents, à crédit, des services de vulgarisation ainsi que des semences améliorées, des engrais, des pesticides et autres intrants. Pour résoudre le problème d'alimentation en eau de la région afin d'accroître la production agricole, l'usine a construit un puits filtrant des digues et un barrage qu'elle a financés sur ses propres fonds. L'usine cautionne les cultivateurs qui veulent souscrire des emprunts pour acheter des moteurs et des pompes électriques leur permettant de tirer de l'eau des puits. L'usine finance également la mise en place d'autres éléments d'infrastructure nécessaires à l'exploitation de la canne. Grâce à ces mesures concertées, la productivité et la surface cultivée se sont accrues considérablement dans le périmètre d'opération de la sucrerie. L'augmentation de la production de canne à sucre a entraîné le développement ultérieur de la capacité de l'usine.

Action visant au développement rural intégré

La direction considère l'usine comme un pôle de développement agro-industriel, social, éducatif et culturel de la région. La société a un compte intitulé "Fonds de développement régional" auquel sont crédités les montants prélevés sur les factures des adhérents au titre de leurs livraisons de canne. Ce fonds sert à financer différents services de nature socio-économique. L'usine a permis à la population rurale de créer diverses entreprises telles qu'um Mahila Grah Udyog fabriquant des papad (galette de lentilles), des minoteries, une unité de concassage d'épices, une société avicole et laitière, un service social pour les consommateurs et les travailleurs, un dispensaire et un hôpital avec maternité, une banque agricole, une école primaire et secondaire et un établissement d'enseignement supérieur. L'usine possède également une imprimerie. Par ailleurs, elle a créé une caisse d'épargne dont le siège est situé dans le petit village de Warananagar et qui a des succursales dans la ville voisine de Kolhapur. Ces activités de développement rural sont décrites en détail dans l'annexe IV.

Annexe I

ASSISTANCE FOURNIE PAR LA NCDC POUR LA COMMERCIALISATION, LA TRANSFORMATION ET LE STOCKAGE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Commercialisation

La NCDC fournit une assistance sous forme de complément de financement aux coopératives de commercialisation d'Etat, régionales, centrales et locales pour l'expansion et la diversification de leurs activités de commercialisation et de distribution des produits alimentaires. Elle contribue également à remettre sur pied des sociétés primaires de commercialisation qui présentent les caractéristiques voulues pour devenir des unités de commercialisation et de transformation viables. Les Etats et les territoires de l'Union où le secteur coopératif est peu développé reçoivent une aide financière pour l'achat de véhicules de transport.

Transformation

La NCDC fournit une assistance pour la création d'unités de transformation de produits alimentaires, notamment de grandes huileries et d'unités petites ou moyennes de transformation de céréales vivrières, de produits des plantations et de produits horticoles. Elle contribue aussi à des projets d'utilisation des dérivés, notamment dans l'industrie sucrière, qui sont susceptibles d'être financés par des banques.

Sucre

Dans le secteur sucrier, la NCDC assiste les gouvernements des Etats pour leur permettre de participer au capital social des sucreries.

Produits laitiers

La NCDC fournit une assistance pour l'installation de laiteries et de centres de réfrigération du lait de moyennes ou petites dimensions ainsi que pour l'achat de bidons et récipients divers, de véhicules, de citernes de refroidissement et de fabriques de glace.

Fruits et légumes

La NCDC contribue financièrement au développement de la commercialisation, de la transformation et du stockage des fruits et légumes ainsi qu'à l'achat de véhicules.

Poissons et volailles

La NCDC apporte une aide financière aux coopératives de pêche pour la création de pêcheries intérieures et maritimes et le développement de l'infrastructure.

Cet apport permet aux coopératives de pêche de disposer du capital social nécessaire à leurs activités de commercialisation, d'approvisionnement et de distribution. La NCDC perticipe aussi à l'achat de véhicules, notamment de camions frigorifiques ainsi qu'à la création de réservoirs à poisson, de fabriques de glace, d'unités d'extraction d'huile, de conserveries et autres moyens, dont ont besoin les coopératives de pêche.

La NCDC apporte une aide en capital social aux coopératives avicoles et une assistance pour la création d'installations diverses (incubateurs, casiers à oeufs, etc.)

Stockage

La NCDC participe financièrement à la construction d'entrepôts ruraux et d'entrepôts de commercialisation sur les marchés primaires et secondaires. De grands entrepôts nécessaires aux opérations commerciales des fédérations de commercialisation sont également financés par la NCDC.

De plus, la MCDC participe à l'installation de chambres froides pour le stockage des denrées périssables.

Transport

La NCDC apporte un soutien financier pour permettre à diverses unités de transformation, sucreries, laiteries et sociétés de commercialisation d'acheter les véhicules dont elles ont besoin.

- 20 -

DEVELOPPEMENT DE L'AMUL

Phase I (1949)

Achat d'une nouvelle installation de pasteurisation.

Phase II (octobre 1955)

Un projet laitier d'un coût de 5 millions de roupies et d'une capacité de traitement de 160 000 litres par jour, a démarré avec la mise en service d'une usine de lait en poudre à laquelle ont participé le FISE et le Gouvernement néo-zélandais. C'était la première installation de ce type dans le pays. Le projet a été réalisé en 11 mois et demi.

Phase III (1960)

Moyennant une dépense de 1,5 million de roupies, la laiterie a été agrandie pour permettre la production d'aliments pour nourrissons et de fromages. La Kaira Union a été la première à produire des aliments à base de lait condensé en Inde.

Phase IV (1962)

En 1962, il a été construit une usine de production de jus de citron vert pour assurer aux producteurs du district de Kaira un prix plus rémunérateur.

Phase V (1964)

Moyennant un investissement total de 3,1 millions de roupies, une usine d'aliments pour bétail a été construite en 1964 et inaugurée par Lal Bahadur Shastri, alors Premier Ministre de l'Inde. A cette occasion, M. Shastri a demandé à M. Kurien "pourquoi ne construisons-nous pas des coopératives de ce genre dans tout le pays?" et M. Kurien a répondu "Il n'y a aucune raison de ne pas en construire." C'est de ce bref échange qu'est né le National Dairy Development Board (NDDB) (Conseil national de l'encouragement à la production laitière) dont le siège est à Anand et non à New Delhi, comme c'est d'ordinaire le cas des organisations nationales. Aujourd'hui la NDDB a vec ses opérations "Flood" I et II, est en fait à l'origine d'une "révolution blanche" dans le pays.

Phase VI (à partir de 1970)

Depuis 1970, l'Union a continué de développer et de diversifier sa production; elle fabrique maintenant du chocolat au lait, des aliments de sevrage et des aliments à base de lait malté.

Annexe III

PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'AMUL

A. Coopératives de producteurs de lait

Selon l'importance du village, 300 à 400 agriculteurs, possédant chacun une ou deux bufflonnes, forment une société coopérative en achetant chacun une part à 5 ou 10 roupies et en versant un droit d'adhésion de 1 roupie. Les adhérents élisent un comité directeur honoraire, composé de 9 à 13 membres, d'une part, et leur président, d'autre part. Une fois la nouvelle société enregistrée, le superviseur de l'Union se rend dans la zone d'approvisionnement pour évaluer les quantités de lait disponibles et la qualité du bétail laitier. Il apprend au secrétaire et parrois aux autres responsables de la société à analyser le lait et à tenir les registres. La Kaira Milk Producers' Milk Union Ltd. donne à la coopérative laitière un butyromètre manuel. Au bout de quelques années, de nombreuses sociétés achètent des butyromètres électriques. Toutes les sociétés, nouvelles ou anciennes, recoivent gratuitement chaque année une quantité fixe de produits chimiques nécessaires pour les mesures. L'Union contrôle en permanence les sociétés et son superviseur se rend toutes les six semaines dans chacune d'entre elles jusqu'à ce que leur gestion technique et financière soit saine. Il vérifie les comptes des sociétés pour s'assurer qu'aucun poste de dépense n'est injustifié.

B. Ramassage du lait

On prend livraison du lait deux fois par jour au centre de ramassage de la société. Sa teneur en matière grasse est mesurée et l'Union fournit des tableaux permettant à la société d'en calculer le prix. Le lait est payé en espèces au producteur le soir s'il a été livré le matin et le lendemain matin s'il a été livré le soir. Chaque société emploie de trois à six employés salariés, selon la quantité de lait traitée. Parmi eux, il y a un secrétaire, quelqu'un qui mesure la quantité de lait apportée par les fermiers, un commis et un préposé à l'analyse des échantillons. Chaque adhérent reçoit un carnet sur lequel sont inscrits chaque jour a) la quantité de lait livrée, b) la teneur en matière grasse c) la qualité du lait et d) la somme versée. Chaque échantillon de lait reçoit un numéro de code aux fins de mesure de la teneur en matière grasse. L'attribution des numéros iépeni de l'ordre dans lequel le lait est livré par les producteurs à la société, ce qui permet d'en faire une évaluation impartiale au niveau de la société.

Si le lait livré par les adhérents est évalué en volume, il l'est par contre en poids lors de sa livraison à l'Union. Le solde de la différence entre le poids et le volume revient au producteur de lait, or, un litre de lait pèse 1,032 kg. Le lait est acheminé dans des camions de l'Union jusqu'à la laiterie d'Anand. En effet, l'Union prend en charge le transport car l'expérience a montré que c'était la méthode la plus efficace et que, si chaque société possédait ses propres camions, le transport serait plus coûteux et inefficace.

L'entrepreneur est responsable des quantités manquantes, des retards et des pertes de lait en cours de transport. Dès son déchargement, le lait est pesé et le lait aigre est séparé du lait de bonne qualité. En général, 4 % du lait est aigre et sert à fabriquer de la caséine et du beurre clarifié (ghee). L'Union paie la société en fonction de la teneur en matière grasse de son lait. Le lait aigre ou de qualité inférieure aux normes est payé 1,50 roupie de moins par kilo de matière grasse. Quatre-cent quarante-huit sociétés ont construit leur centre de ramassage. L'Union donne une contribution de 10 000 roupies pour chaque centre et les sociétés y consacrent quelque 15 000 roupies supplémentaires, prélevées sur leurs bénéfices.

C. Fournitures

La Kaira District Co-operative Milk Producers' Milk Union Ltd. a sa propre usine d'aliments pour bétail; sa production qui est actuellement de 300 tonnes par jour, va être portée à 600 tonnes. Les fermiers achètent les aliments au magasin attenant au centre de ramassage du lait, au prix subventionné de 1,05 roupie par kg. Ils peuvent également s'y procurer du sel, du thé, du sucre, des allumettes, etc.

D. Soins vétérinaires d'urgence

L'un des principaux services fournis par la Kaira District Co-operative Milk Producers' Milk Union Ltd. est un service vétérinaire: 23 médecins couvrent chaque semaine 82 circuits, se rendant dans tous les villages. Chaque médecin dirige un dispensaire vétérinaire mobile entièrement équipé. Pendant les visites hebdomadaires, le bétail de tous les villages est traité gratuitement. De plus, un certain nombre de vétérinaires assurent un service de garde 24 heures sur 24. Les nouvelles sociétés ayant pour la plupart le téléphone, aussitôt qu'un message est reçu, un dispensaire vétérinaire mobile entièrement équipé se rend sur place. Quelle que soit la distance, le tarif d'une visite d'urgence est de 15 roupies, auquel s'ajoutent les médicaments, au prix coûtant. Ce tarif n'est valable que pour les adhérents. Pour les autres, la visite coûte 40 roupies. La société dispose aussi d'une trousse de premier secours et le secrétaire est formé à soigner les troubles légers.

E. Insémination artificielle

Aux fins d'élevage scientifique, la Kaira District Co-operative Milk

Producers' Milk Union Ltd. a créé, à son siège, un centre d'insémination artificielle avec 80 buffletins reproducteurs. C'est un système unique en Inde. Tous
les secrétaires des sociétés laitières sont formés à l'insémination des bufflonnes.
Le sperme dilué et conservé est envoyé d'Anand dans les centres secondaires d'insémination artificielle situés dans les villages; il est transporté par les camions
de ramassage du lait qui se rendent deux fois par jour dans ces villages. Le
responsable du cheptel et le personnel vétérinaire contrôlent périodiquement les
opérations d'insémination artificielle. Si une bufflonne n'est pas pleine après
insémination artificielle, elle est conduite à l'hôpital vétérinaire où l'insémination est pratiquée par des spécialistes. Il en coûte d'ordinaire cinq roupies par
animal, qui sont remboursés en cas d'échec.

F. Production de fourrage

Les sociétés sont encouragées à mettre en valeur des pâturages communs dans le cadre de fermes fourragères. L'Union prend à bail des pâturages collectifs qu'elle loue pour un minimum de sept ans au panchayat du village. La production de fourrage et l'ensilage sont effectués de manière à produire le bénéfice maximum pour une dépense minimale. Dès que l'exploitation est rentabilisée, elle est remise à la société.

a/ Organe civique local.

Annexe IV

VERS UN DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE

A. Les femmes dans l'action sociale et le développement économique

Créée en 1959, dans le but de susciter l'éveil social des femmes, l'organisation Shri Warana Bhagini Mandal a connu des débuts modestes. Maintenant, elle administre la Mahila Grih Udyog qui fabrique des "Lijjat Papad" (galettes de lentilles) une minoterie et une unité de concassage d'épices. Elle s'est tant et si bien développée que les Lijjat Papad sont vendues dans tout le pays et exportées. La Mandal compte environ 3 600 adhérentes et a un chiffre d'affaires annuel de plus de 10 millions de roupies.

B. Services éducatifs

En 1964, l'organisation Shri Warana Vibhag Shikshan Mandal a reçu des fonds pour développer les services éducatifs. Elle administre maintenant un établissement d'enseignement supérieur, une école secondaire, une école primaire, un établissement préprimaire (Shishu Vihar) et une imprimerie. De plus, elle a créé des classes Montessori dans certains villages environnants et participe au développement des services éducatifs de la région. La section de musique de l'école primaire jouit maintenant d'une renommée mondiale. Un groupe d'enfants de 5 à 15 ans a en effet reçu une formation musicale et formé un orchestre dont la réputation a passé les frontières. L'usine apporte aussi un soutien financier à la création de Balwadis dans des villages, à l'agrandissement des établissements scolaires existant dans la région, à la création de bibliothèques, etc.

C. Banque agricole

La Shri Warana Shakari Bank Ltd., une banque pour les agriculteurs, a été fondée en février 1966. Le capital social initial, de 143 000 roupies a été constitué en quatre jours. La banque a lancé un certain nombre de programmes de prêts et d'épargne au profit des petits exploitants et des paysans sans terre.

D. Conseils techniques en matière de développement socio-économique

La Sat Karya Samwardhak Mandal a été créée en 1968; elle oriente et supervise les efforts individuels et collectifs visant au développement financier, éducatif et industriel. Les agriculteurs reçoivent des conseils concernant les formalités administratives, l'établissement de plans et d'estimations, les rapports d'études et le développement des équipements culturels et éducatifs.

E. Aviculture

L'usine a aussi patronné deux exploitations avicoles pour améliorer la situation financière de la population locale et notamment des ouvriers agricoles. La ferme avicole d'Aarana a établi un record : elle a réussi à rassembler son capital social initial (260 000 roupies) en 36 heures. Ces exploitations ont popularisé l'aviculture parmi les villageois. Elles donnent des conseils techniques, assurent une formation, fournissent les volailles, les cages et les aliments, se chargent de la supervision et prêtent leur concours pour la commercialisation.

F. Laiterie

La Warana Co-operative Milk Producers Processing Society a élargi le champ d'action du complexe de Warana en créant une laiterie industrielle. Ce projet a été réalisé en octobre 1976 moyennant un investissement initial de 2,85 millions de roupies. L'usine peut traiter, avec deux équipes, 70 000 litres de lait et transformer 55 000 tonnes de lait en divers produits laitiers. Elle est intervenue auprès des établissements bancaires pour que ceux-ci consentent aux éleveurs les prêts nécessaires à l'achat de cheptel laitier. Par ailleurs, la laiterie dispose d'une équipe de vétérinaires, de superviseurs du bétail et d'agents de vulgarisation qui ont tout ce qu'il faut pour favoriser le développement de l'élevage laitier.

G. Bien-être des consommateurs et des travailleurs

La société coopérative de Warananagar n'est pas en reste pour ce qui concerne les services et les équipements collectifs à l'intention de ses travailleurs et des consommateurs. Une société de consommateurs s'occupe d'un grand magasin où ceux-ci peuvent se procurer divers articles. Une autre société a reçu des fonds pour offrir aux travailleurs un complément de revenus et une amélioration de leurs conditions de logement. Elle s'occupe aussi d'un magasin général, d'un magasin d'étoffes et d'une minoterie. Il existe également une "Kalyan Mandal" pour les travailleurs. Ceux-ci sont aussi associés aux programmes avicole et laitier.

H. Services médicaux

Par ailleurs, l'usine a construit un dispensaire et un hôpital avec maternité qui dispensent des soins médicaux, bienvenus dans cette région rurale. On prend également soin de la santé physique des adhérents en créant des gymnases et des Akharas.

Les efforts déployés par la coopérative sucrière dans le sens d'un développement rural intégré sont appréciés à leur juste valeur par les visiteurs et les réalisations au complexe coopératif de Warananagar méritent d'être connues et largement imitées.

